

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 13

Artikel: Variation nouvelle sur un thème ancien
Autor: Lewerer, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Variation nouvelle sur un thème ancien

Par
Jean-Pierre Lewerer,
architecte EPFZ/SIA,
ch. de la Vendée 29
1213 Petit-Lancy

Architectes:
A. Galfetti, arch. SIA
A. Spitsas, arch. SIA
T. Estoppey, arch. SIA

«... ils touchent simultanément, comme des géants plongés dans les années, à des époques si distantes, entre lesquelles tant de jours sont venus se placer – dans le Temps.»

Marcel Proust, «A la recherche du temps perdu»

L'immeuble sis rue de la Cité N° 3 s'inscrit dans le tissu de la Genève médiévale, ce dont témoignent toujours les vestiges d'anciennes ouvertures, aujourd'hui condamnées, percées dans l'ancienne façade sur cour. Une analyse dendrochronologique des linteaux en bois effectuée au début de l'intervention a fourni des datations précises, dont les plus anciennes remontent à 1386/87.

Au XVI^e siècle, l'immeuble a été agrandi sur l'espace de la rue par un dôme, un dispositif de galerie marchande couverte, autrefois très répandu notamment dans les rues Basses. Cet avant-corps, qui représente le dernier dôme encore existant en Ville de Genève, porté par un poteau provenant d'un chêne de belle taille abattu en automne/hiver 1545/46, a valu au bâtiment d'être classé en 1972 par le service des monuments et sites.

Dans les années 1950, l'immeuble avait fait l'objet d'un remaniement profond, s'accompagnant d'une suppression quasi totale de toutes les structures d'origine, seules les façades d'angle, avec le dôme, échappant à l'intervention. La moitié aval de l'enveloppe sur rue a été conçue en tant que mur non porteur; réalisée en plots de ciment crépis, elle pastiche les proportions générales d'une façade médiévale.

Après le rachat de l'immeuble par un promoteur, une autorisation de construire, prévoyant le maintien de la façade existante, fut délivrée en 1991. Suite à la faillite de la société immobilière, la banque qui finançait l'opération mandata de nouveaux architectes en vue de réhabiliter l'immeuble.



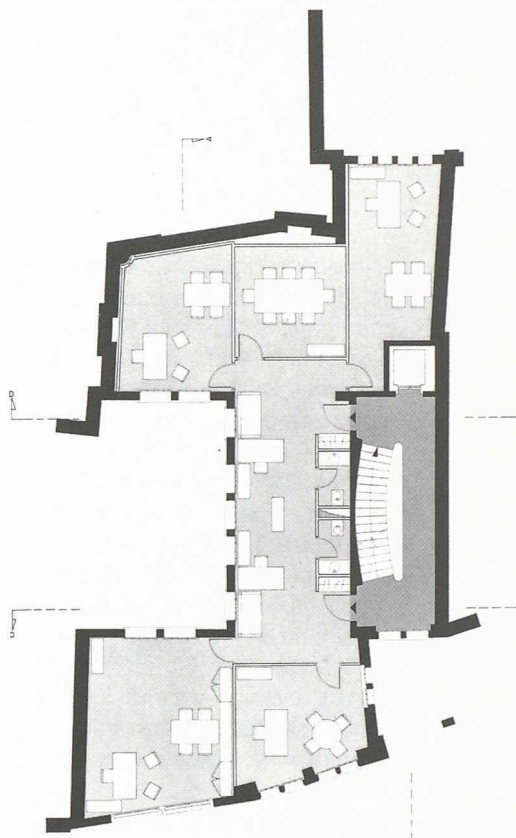
Plan Céard, 1887



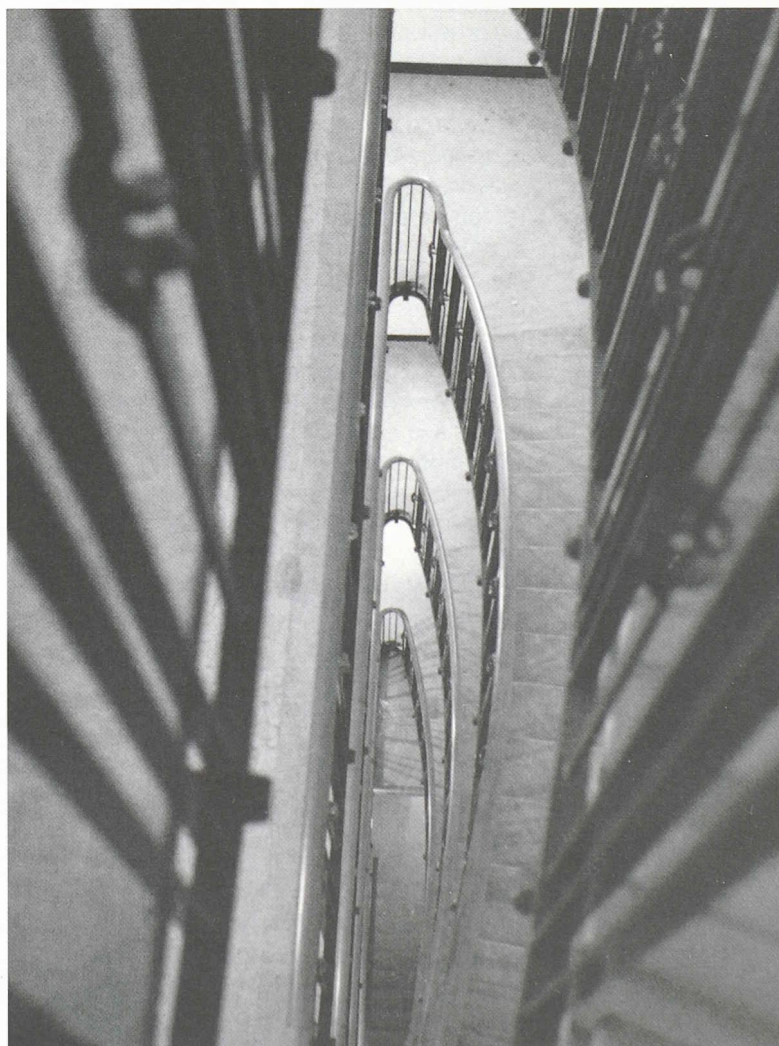
Vue de la cité, 1907 (source: Musée d'art et d'histoire, collection iconographique du Vieux-Genève)

Après une analyse complète du bâtiment, tant historique qu'icônographique, menée en collaboration avec le conservateur des monuments et sites et le service d'archéologie, un nouveau projet fut établi. Contrairement au précédent, qui évacuait le sujet en maintenant le statu quo, il s'attaqua à la problématique de la sauvegarde, du «*restauro conservativo*», pour reprendre le terme employé par l'un des auteurs du projet. Les vestiges de la construction médiévale firent l'objet d'un relevé détaillé, avant d'être dissimulés derrière des doublages ou des crépis. En ce qui concerne les structures intérieures du bâtiment, ainsi que la circulation verticale assurée par un escalier légèrement cintré typique de l'époque, le maintien de l'état postérieur à l'intervention de 1950 fut retenu; il s'accompagna d'une remise en ordre du plan visant à la restitution d'une lecture des deux parcelles médiévales contiguës d'origine. Les options retenues pour le traitement de l'enveloppe, également basées sur le respect du parcellaire médiéval, furent dénuées de toute concession; à une conservation intégrale de la moitié amont de la façade en molasse, avec son dôme, restaurée selon les règles de l'art, fut opposée une reconstruction de la moitié aval, créée en 1950, jugée sans intérêt historique ni constructif.

La mise au point de cette nouvelle enveloppe, en collaboration avec toutes les instances préoccupées par les problèmes de conservation, s'apparenta à une longue course d'obstacles, que seule la pugnacité des architectes et la qualité de leur projet permit de franchir. S'agissant en effet d'un immeuble classé, au surplus situé dans la zone protégée de la Vieille Ville, la création d'une façade aussi radicalement différente de tout ce qui existait à ce jour ne manqua pas de soulever des réactions de défiance, qu'il fallut lever une à une.



Plan, étage type



Cage d'escalier

Les arguments qui militent en faveur d'une intervention aussi profonde dans le tissu sont de divers types. A la banalité de l'état existant correspond une situation très particulière de cette moitié de façade, qui occupe la limite de la zone protégée de la Vieille Ville et jouxte un immeuble « moderne » des années 1960 présentant un gabarit plus important. D'autre part, la rupture avec l'alignement des bâtiments occupant le front est de la rue de la Cité et l'ouverture en éventail face aux rues Basses crée une situation particulière. Enfin, la conservation intégrale de la partie ancienne de la façade réalisée en molasse appareillée, prolongée sur l'angle par le dôme, impliquait, en cas de refus – justifié sur le plan de l'éthique de la conservation – d'un pastiche stérile plaqué sur une structure en béton armé des années 1950, la recherche d'une articulation entre tissu médiéval et « moderne ». La création de l'articulation pouvait dès lors se faire discrète et pleine de retenue ou prendre un aspect triomphant. L'origine méridionale de deux des trois architectes responsables du projet explique peut-être le choix de la seconde possibilité, qui répond néanmoins parfaitement à la création d'un rapport dialectique avec l'environnement urbain bien particulier marquant la couture entre la Vieille Ville et les rues Basses.

A partir de là, la morphologie proprement dite de la nouvelle portion de façade pouvait se mettre en place. Le choix d'un dessin basé sur l'affirmation de l'axe de symétrie, traité un peu à la manière d'une fermeture éclair géante, garantit une lecture composite, polysémique de la transition entre les tissus de la Ville haute et de la Ville basse, tour à tour sur l'axe de la nouvelle façade et de part et d'autre. De même, la décomposition de l'enveloppe en deux peaux, avec des fonctions complémentaires, permet une réponse adéquate au problème posé ; la



Place de la Monnaie, 1974 (source: Musée d'art et d'histoire, collection iconographique du Vieux-Genève)

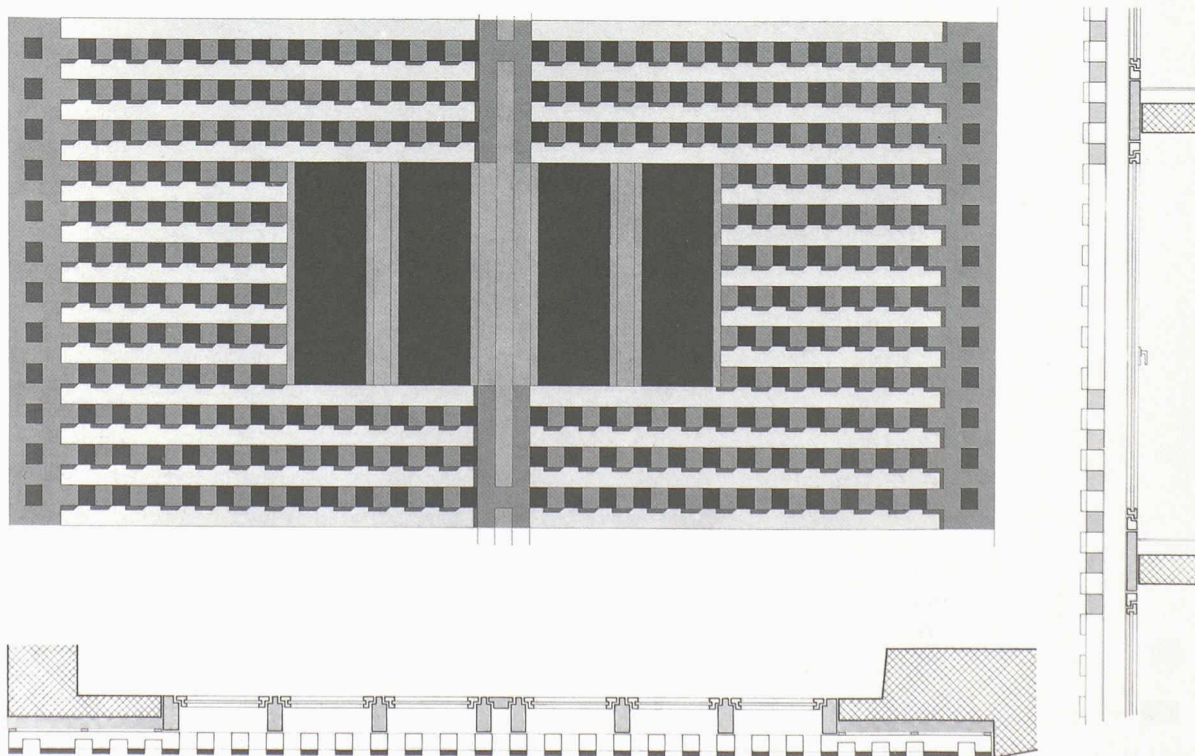


Rue de la Cité, 1996

première, constituée d'une façade rideau sur toute la hauteur et la largeur de la tranche du bâtiment, satisfait d'une manière traditionnelle aux exigences structurelles du bâtiment; une seconde peau est constituée comme une grille composée de cubes de granit et d'éléments de liaison en béton armé préfabriqué traité à l'acide. Cette résille vise à recréer une échelle et une modénature appropriées au site, à l'écart de toute intégration superficielle, dans le cadre d'une démarche de «restauro innovativo»: une *variation nouvelle sur un thème ancien*.



Nouvelle façade, 1996



Plan, détail de la nouvelle façade